



ASVP / ATPM

Emploi à temps complet – 35h00 hebdomadaires
Poste à pourvoir du 1^{er} juillet 2026 au 31 août 2026

Située sur le littoral vendéen, la commune de Notre-Dame-de-Monts offre un cadre de vie privilégié entre océans, forêt et marais. Station balnéaire dynamique et familiale, elle voit sa population fortement augmenter en période estivale.

Dans ce contexte, la commune renforce son service de police municipale afin d'assurer la sécurité, la tranquillité publique et le bon déroulement des activités estivales.

Sous l'autorité du responsable de la police municipale, vous participez activement aux missions de surveillance de la voie publique et de maintien de la tranquillité publique.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser au responsable de la police municipale par courriel avant le 1^{er} mai 2026 à :

police.municipale@notredamedemonts.fr

Ou à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville – Police Municipale
4, rue de la Barre de Monts. 85690 Notre-Dame-de-Monts

MISSIONS PRINCIPALES

MISSIONS ASVP (en journée) :

- Surveillance de la voie publique (à pied, à vélo ou en véhicule),
- Information et orientation du public,
- Participation à la sécurisation des marchés,
- Gestion du stationnement gênant sur la voie publique,
- Gestion des infractions à l'environnement.

MISSIONS ATPM (en soirée) :

- Assistance au policier municipal dans ses missions quotidiennes,
- Participation à la sécurisation des manifestations et des événements estivaux,
- Intervention sur les animaux en divagation,
- Participation aux dispositifs de sécurité (gendarmerie, SDIS).

PROFIL RECHERCHÉ :

- Sens du service public et du contact avec la population,
- Rigueur, ponctualité et sens des responsabilités,
- Discrétion professionnelle,
- Esprit d'équipe,
- Capacités rédactionnelles,
- Capacité à gérer des situations conflictuelles avec calme et fermeté,
- Bonne condition physique,
- Capacité d'adaptation, réactivité.

CONDITIONS REQUISES :

- Permis B obligatoire,
- Casier judiciaire compatible avec les fonctions exercées (agrément du préfet),
- Expérience similaire souhaitée.

CONDITIONS D'EXERCICE :

- Travail en extérieur,
- Temps complet, 35h00 hebdomadaires (hors manifestations et événements programmés),
- Logement saisonnier sur place (participation financière de 117€ par mois).

RÉMUNÉRATION :

- Statutaire. Indice brut 368, indice net 367,
- Heures supplémentaires, indemnités horaires de travail pour les dimanches et les jours fériés ainsi que pour les nuits,
- Congés payés.

CONTACT

Service de police municipale – Guillaume THOMAS
police.municipale@notredamedemonts.fr